



numéro

CM\_241210\_06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

| nombre de membres |    |
|-------------------|----|
| en exercice       | 22 |
| présents          | 17 |
| exprimés          | 18 |
| vote              |    |
| pour              | 17 |
| contre            | 1  |
| abstention        | 1  |

### Présents :

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES,  
M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

### Procurations :

Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ  
Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN

### Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

**Objet :** Actualisation du projet de construction de deux terrains de tennis et autorisation de solliciter des subventions

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DETR 2024 transmises par le préfet de l'Hérault le 14 décembre 2023, et sa notification d'une aide de 75 092.68,00€ par arrêté préfectoral n°2024-06-DRCL.0235 du 12 juin 2024,

**VU** les conditions d'éligibilité de subventions de la Région qui indiquent que « *les projets prioritairement retenus sont ceux portés par un établissement public de coopération intercommunale. Lorsque la maîtrise d'ouvrage est communale, il est souhaité que l'EPCI apporte un fonds de concours au moins équivalent à l'aide de la Région* », et l'aide financière de 10 000,00€ attribuée par décision n° CP/2024-07/16.05 du 12 juillet 2024.

**CONSIDERANT** que ce projet, et les demandes de subventions associées, ont été notifiées,

**CONSIDERANT** que ce projet continue de s'inscrire dans les enjeux financiers et d'investissement de la commune,

**CONSIDERANT** que ce projet a pour objectif de favoriser l'accès au sport pour tous tout au long de l'année, entretenir et développer les équipements sportifs de la commune, pérenniser la pratique sportive associative,

**CONSIDERANT** qu'afin de consolider le financement de ce projet, dans la perspective de sa mise en œuvre début 2025, il est proposé d'actualiser le montant des aides auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, et de Sète Agglopolie Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération, et d'y intégrer une demande d'aide auprès de la Fédération Française de Tennis.

Monsieur le Maire propose donc de mettre à jour le plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-85-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

| DEPENSES  |                    | RECETTES   |                    |
|---|--------------------|--|--------------------|
| - Gros œuvre / terrassement                       | 38 829€ HT         | - Participation Etat (DETR) 26 %                                     | 75 092,68€ HT      |
| - Construction de 2 courts en béton poreux        | 167 439€ HT        | - Participation Conseil Régional 3%                                  | 10 000,00€ HT      |
| - Eclairage des 2 nouveaux courts LED sur clôture | 36 550€ HT         | - Fédération Française de Tennis 7%                                  | 20 000,00€ HT      |
| - Local « Club House » avec auvent                | 46 000€ HT         | - Participation Sète Agglopôle Méditerranée (Fonds de Concours) 24 % | 70 000,00€ HT      |
|   |                    | - Autofinancement 39%  | 113 725,32€ HT     |
| <b>TOTAL HT</b>                                   | <b>288 818€ HT</b> |  | <b>288 818€ HT</b> |

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre des travaux de construction de deux terrains de tennis, d'un club house et installation des éclairages, ainsi que la mise à jour du plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus,

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, et de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, et de la Fédération Française de Tennis pour cette opération,

- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-85-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024